



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE
RECTEUR DES ACADEMIES DE CAEN ET DE ROUEN
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

DEPAP – BPATSS
168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN cedex

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-584 du 11 mai 2016 portant dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif et modifiant les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE - Sont nommés en qualité de membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard du corps des **assistants de service social des administrations de l'Etat** :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Madame Chantal LE GAL
Secrétaire générale de l'académie de Caen

Monsieur Bertrand COLLIN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines au
rectorat de Caen

Membres suppléants

Madame Delphine MAUROUARD
Chef de la DEPAP au rectorat de Caen

Madame Stéphanie LABEYRIE
Chef du BPATSS au rectorat de Caen

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Membres suppléants

Assistants de service social principal

Monsieur Laurent ADAM
SNUASFP-FSU
DSDEN du Calvados à HEROUVILLE SAINT CLAIR

Madame Claire GERVAIS
SNUASFP-FSU
CROUS Normandie

Assistants de service social

Madame Charlotte ROCTON
SNUASFP-FSU
DSDEN de la Manche à ST-LO

Madame Mathilde LECHARTIER
SNUASFP-FSU
DSDEN du Calvados à HEROUVILLE SAINT CLAIR

Article 2 : Le mandat de cette commission prend effet au 1er janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 20 DEC. 2018


Le Recteur,